

En route pour une course de légende

 **MBRACE**

**10-11 juillet 2010**

## **REGLEMENT MB RANDO 2010**

Toute inscription à la MB RANDO 2010 implique l'acceptation du règlement. Le non-respect du règlement peut entraîner le retrait de la plaque du participant par l'organisation.

### **Participation**

La MB Rando n'est pas une compétition. Chaque randonneur pédale au rythme qui lui convient. La MB Rando est ouverte à tous à partir de 8 ans (autorisation parentale obligatoire pour les mineurs). Chaque randonneur doit être apte à la pratique du VTT en montagne.

### **Assurance / Responsabilité**

En cas d'accident de leur propre fait, les frais de secours et les frais médicaux seront supportés par l'assurance personnelle des participants (hélicoptère et frais d'hospitalisation notamment). L'organisation souscrit pour le compte des participants une garantie assistance individuelle accident et frais de soin (le détail vous sera transmis à partir du 30 janvier).

Chaque participant doit avoir une assurance personnelle de type responsabilité civile.

L'organisation contracte une assurance Responsabilité Civile Organisateur. On entend par assuré, l'organisateur ainsi que les personnes prêtant bénévolement leur concours à l'organisation, et qui ont la qualité de tiers, lorsqu'elles ne remplissent pas les conditions leur permettant de bénéficier de la législation sur les accidents du travail. Cette assurance couvre également les accidents provoqués par les participants à l'encontre des spectateurs.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration de matériel ou d'équipements individuels.

L'organisation recommande vivement à chaque participant de faire établir un certificat médical de non contre indication à la pratique du VTT en montagne.

### **Matériel / équipement obligatoire**

Les participants sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur, des matériels qu'ils utilisent ainsi que de son entretien.

Le port du casque rigide, avec jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de la randonnée. Il est conseillé aux participants d'utiliser des protections (pour les genoux, coudes, dorsales, casque intégral). Il est conseillé d'emporter un vêtement chaud et un vêtement de pluie, la météo en montagne est très changeante.

## **Randonnée**

### *Modification des parcours / annulation*

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le parcours à tout moment, dans l'intérêt des participants et de leur sécurité.

En cas de neutralisation totale, ou d'annulation de la randonnée le jour même (conditions météorologiques excécrables ...), les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

### *Respect du code de la route*

Chaque coureur doit respecter le code de la route sur les portions ouvertes à la circulation.

## **Respect de l'environnement**

Au vu de la beauté de la région et du site nous accueillant, nous prions l'ensemble des participants de bien vouloir respecter l'environnement (ne pas jeter ses papiers, ...par terre). Le non-respect de ces règles peut entraîner un retrait de la plaque de cadre du participant.

## **Remboursement**

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas d'interruption de l'épreuve.

## **Droit à l'image**

Par sa participation à la MB Rando 2010, chaque concurrent autorise expressément MB RACE (ou ses ayants-droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de la MB RACE en vue de toute exploitation directe, indirecte ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

## **Modification du règlement**

Le comité de course se réserve le droit de modifier, en tout temps, le présent règlement dans l'intérêt des coureurs et de leur sécurité et ce, sans préavis.